

TANDBERG DATA S.A.

Société Anonyme au capital de 8.110.300 Francs

Siège social à VELIZY (78140)  
16-18, avenue Morane Saulnier

R.C.S. VERSAILLES B 333 203 032

6216  
DEPOT DU

- 3 JUIN 1999

TRIBUNAL  
DE COMMERCE

Minutes of the discussions of the Board of  
Directors' Meeting of 21 April 1999

Year nineteen hundred and ninety nine,  
On February the twenty first,  
At 5 p.m.,

The Members of the Board met in NEUILLY-  
SUR-SEINE (92200) 122, avenue Charles de  
Gaulle, following a notice to attend  
issued by the Chairman of the Board.

Were present :

- Mr Frank ROSZYK,  
Chairman, Président,
- Mr Claude STRIFFLING,  
Director, Administrateur.

Are excused :

- Mr Erik NORMANN,  
Director, Administrateur,
- Mr Bjorn EVENSEN,  
Director, Administrateur.

Is also present at the Meeting :

- Mr Preben Aleksander MUNCH.

The Board was able to take decisions in  
accordance with the Articles of Asso-  
ciation, since at least half of its  
members were present.

APPOINTMENT OF A MANAGING DIRECTOR

The Board, on its Chairman's proposal  
and after discussion, decides to appoint  
as Managing Director, for the duration  
of the functions of the Chairman, from  
10 May 1999 :

**Mr Preben Aleksander MUNCH,**

residing in / demeurant à L'ETANG LA VILLE (78620)  
32, rue de la Garderie,

Procès-verbal de la délibération du Con-  
seil d'Administration du 21 avril 1999

L'An mil neuf cent quatre vingt dix-neuf,  
Le vingt et un avril,  
A dix-sept heures,

Les Membres du Conseil d'Administration  
se sont réunis à NEUILLY-SUR-SEINE (92200)  
122, avenue Charles de Gaulle, sur convo-  
cation faite par le Président du Conseil.

Sont présents :

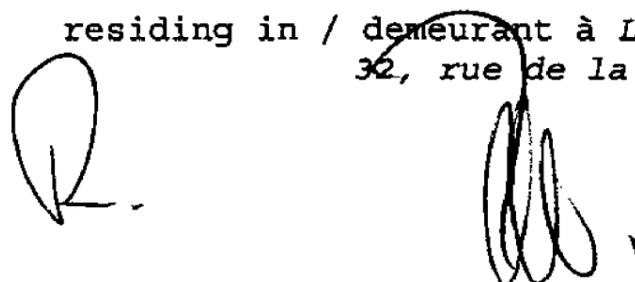
Sont excusés :

Est également présent à la réunion :

Le Conseil, réunissant ainsi la présence  
effective de la moitié au moins de ses  
membres, peut valablement délibérer par  
application des statuts.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil, sur la proposition de son Pré-  
sident et après en avoir délibéré, décide  
de nommer en qualité de Directeur Général,  
pour la durée du mandat du Président, à  
compter du 10 mai 1999 :

 et

who is attending the Meeting, declares to accept the mandate of Managing Director which is granted to him.

The Board grants to Mr MUNCH the same largest powers than those of the Chairman.

No remuneration is paid for his position of Managing Director.

The Board of Directors authorizes a bearer of an original, a copy or an extract of the present Minutes in order to make all necessary formalities.

As nothing else remains to be discussed, the session is adjourned.

Minutes of the foregoing proceedings have been drawn up and, after reading, signed by the Chairman and one of the Directors.

Only the French text is authentic.



lequel, présent à la réunion, déclare accepter le mandat qui lui est conféré.

Le Conseil confère à Monsieur MUNCH les mêmes pouvoirs les plus étendus que ceux du Président.

Aucune rémunération n'est attribuée au titre de son mandat de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour faire, partout où besoin sera toutes formalités légales de publicité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Seul le texte français fait foi.

